

DELIBERATION N° CC / 20 / 043

Conseil Communautaire du 23 juillet 2020

Date d'envoi de la convocation : 17 juillet 2020
Nombre de Conseillers en exercice : 90
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 70
Nombre de Procurations : 11
Nombre de Votants : 81

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BOLZE, Geoffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Charlotte FOUGERE, Thibaut GLOAGUEN, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Patricia ROSSIGNOL, Estelle BRUNAUD, Yves PYS, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Corinne GARREAU, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Guy DROMARD, Pascal MALAQUIN, Cyril DEREPIERRE, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Olivier MENAGER, Gilles ARPAILLANGES, Jacques FROTEY, Gérard GREFFE, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Guy VADROT, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY.

Suppléants : Mme Marie-Claire BELORGEY (Suppléante de MOLINOT),
M. David MAGNIEN (Suppléant de PULIGN-MONTRACHET),

Délégués ayant donné procuration :

M. Raphaël BOUILLET à Mme Carole BERNHARD,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Carole CHATEAU à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Anne GEHIN à M. Thibaut GLOAGUEN,
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL,
M. Éric MONNOT à Mme Emmanuelle JEUNET-MANCY,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION
M. Philippe ROUX à M. Jean-Luc BECQUET,
M. Gérard NAIRAT à M. Sébastien LAURENT,
M. Serge GRAPPIN à Christian GHISLAIN,
M. Sylvain JACOB à M. Pascal HUGUENIN,

Délégués absents non représentés :

Mmes et MM. Rémy MORIN, Marie-France BRAVARD, Sihème REZIGUE, Jean-Noël MORY, Richard BENINGER, Didier SAINT-EVE, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Jacqueline METAIS.

Secrétaire : M. Alexis FAIVRE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE D'OR AU TITRE DE L'INCITATION DES COLLECTIVITÉS DANS L'ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

M. Alain SUGUENOT, rapporteur, rappelle que la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud s'est engagée dans une démarche de transition énergétique et a adopté en décembre 2015, son 1er Plan Climat Énergie Territorial. De nombreuses actions ont été mises en place depuis cette date. Cette dynamique nécessite d'être pérennisée et renforcée.

Une procédure d'actualisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été lancée par délibération du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2018. Elle vise à intégrer de nouvelles thématiques, notamment la qualité de l'air, en application la Loi Nationale de Transition Énergétique. La démarche est renforcée par un processus volontaire de labellisation Cit'ergie®, dont l'objectif est d'assurer une meilleure prise en compte du volet énergétique dans les actions et les politiques publiques. La phase diagnostic vient d'être finalisée.

En réponse aux objectifs de la loi « Grenelle II » et la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, le Département de la Côte-d'Or a également élaboré un Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Dans ce cadre, un soutien aux collectivités s'engageant dans le développement de démarches territoriales globales, innovantes et durables en faveur de la transition énergétique a été mis en place.

Il s'agit d'un soutien technique et financier à hauteur de 50 % des dépenses estimées, plafonnées à 15 000 € hors taxes. La moitié du versement (50 %) sera effectué à la signature du partenariat, et le solde une fois le PCAET approuvé et validé par Monsieur le Préfet.

Les phases orientations stratégiques et programme d'action du futur Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) de la Communauté d'Agglomération, qui débiteront au mois de septembre 2020, pourraient bénéficier de ce soutien financier, pour un montant d'environ 7 500 euros. Il est nécessaire, pour cela, d'adresser dès à présent un dossier argumenté, qui sera examiné dans les instances du Département. En cas de réponse favorable, l'accord sera formalisé.

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Côte d'Or pour l'élaboration du futur Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET),
- AUTORISE le Président à effectuer toute démarche afférente à cette demande de subvention, et à signer, le cas échéant, tout document.

Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 021-200006682-20200723-CC_20_043-DE

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE
LA COTE D'OR AU TITRE DE L'INCITATION DES COLLECTIVITES DANS
L'ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le **PRESIDENT** et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



Jean-François PONS

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »